

## **Quand une préfecture écrit des âneries**

Le 14 septembre 2018, la Mairie de Chevenoz (74) adopte une délibération de type Artemisia (refus de déclassement des compteurs)

Le 1er octobre, la préfecture lui adresse un recours gracieux, dans lequel on peut lire:

Pour votre information, même si l'opérateur ne peut accéder au logement d'un usager sans son accord (au nom du respect du droit de propriété) et dans le cas où un usager refuse l'accès à son logement des agents chargés de la pose du compteur, ceux-ci peuvent l'installer à l'extérieur du logement.

La préfecture attend ici des sommets d'incompétence dans le domaine de la gestion des réseaux publics d'électricité.

**Il est strictement interdit à Enedis d'installer un compteur sans avoir préalablement démonté le compteur existant, cette phrase est parfaitement aberrante** et il est honteux de voir écrit ce genre d'ânerie dans un document officiel.

La préfecture ferait mieux de respecter la réglementation sanitaire départementale quant aux conditions de pose des capteurs Linky sur des tableautins en bois, réglementation qu'elle est aussi censé faire respecter.

--

Patrice

***ROBIN DES TOITS 81***

***14 rue du Poujoula 81330 VABRE***

***tél: 0670891531***